



G rard Arnold et Sylvestre Huet (dir.)

Le journalisme scientifique dans les controverses

CNRS  ditions

Une controverse scientifico-administrative

St phane Foucart

DOI : 10.4000/books.editions-cnrs.24208
 diteur : CNRS  ditions
Lieu d' dition : CNRS  ditions
Ann e d' dition : 2014
Date de mise en ligne : 16 juillet 2019
Collection : Sociologie
ISBN  lectronique : 9782271130181



<http://books.openedition.org>

R f rence  lectronique

FOUCART, St phane. *Une controverse scientifico-administrative* In : *Le journalisme scientifique dans les controverses* [en ligne]. Paris : CNRS  ditions, 2014 (g n r  le 26 septembre 2019). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/editions-cnrs/24208>>. ISBN : 9782271130181. DOI : 10.4000/books.editions-cnrs.24208.

UNE CONTROVERSE SCIENTIFICO-ADMINISTRATIVE

STÉPHANE FOUCART

Journaliste au *Monde*

Les journalistes scientifiques sont confrontés à des arguments contraires dans le cadre de la controverse sur les perturbateurs endocriniens. On peut esquisser un parallèle entre celle-ci et la controverse climatique, car dans les deux cas, on constate un argumentaire à géométrie variable de la part des climatosceptiques et de ceux qui pensent que les perturbateurs endocriniens ne méritent pas d'être réglementés en tant que tels.

Dans le cas du changement climatique, la controverse a commencé par la mise en doute du phénomène lui-même. Dès le milieu des années 1980 émerge aux États-Unis un premier argumentaire selon lequel il n'est pas certain que le réchauffement soit réel en raison des approximations du système de mesure, etc. Une fois que le réchauffement a été attesté, la preuve de la responsabilité anthropique a été mise en doute. Et dès lors que ce point a été établi, il ne restait plus ensuite qu'à affirmer que le réchauffement n'est pas un phénomène très grave.

Le trépied rhétorique a été le même pour les perturbateurs endocriniens. Le premier argument opposé aux chercheurs qui ont enquêté sur les effets à faibles doses a été la négation de ces effets, du fait, notamment, de l'absence de protocole expérimental standardisé. Après que des milliers d'expériences en laboratoire ont démontré

l'existence d'effets *in vivo* à faibles doses sur des animaux, il a été rétorqué que ces effets n'existaient pas dans la population humaine générale, prétendument moins imprégnée que les animaux de laboratoire. Et une fois que des études de biomonitoring ont montré que l'exposition de la population humaine était comparable à celle de ces animaux, les opposants à la réglementation ont prétendu que ces effets n'étaient pas graves. Actuellement, plusieurs agences sanitaires affirment ainsi que les effets biologiques des perturbateurs endocriniens ne sont pas délétères.

Face à cette situation, les journalistes scientifiques habitués à la controverse climatique sont donc suspicieux. Il ressort du débat qu'il n'existe pas véritablement

« [...] **il n'existe pas véritablement encore de controverse scientifique sur les perturbateurs endocriniens.** »

encore de controverse scientifique sur les perturbateurs endocriniens, car ceux qui pensent que le problème existe sont ceux qui publient des résultats de recherche originaux, alors que ceux qui s'opposent à la réglementation sont des acteurs qui publient très peu et qui sont associés de façon plus ou moins étroite aux agences de sécurité sanitaire, voire à l'industrie. S'agit-il alors d'une controverse scientifique ou d'une controverse scientifico-administrative ?

Scandale européen sur les perturbateurs endocriniens

Taisant leurs liens avec les industriels, des chercheurs militent contre une législation contraignante sur ces molécules dangereuses

Le dossier est si explosif qu'il est désormais entre les mains du président de la Commission européenne, José Manuel Barroso. Sa conseillère scientifique, Anne Glover, devrait ainsi réunir dans les prochains jours l'ensemble des scientifiques impliqués dans une violente controverse aux enjeux économiques de taille: quel position les Etats membres doivent-ils adopter vis-à-vis des perturbateurs endocriniens?

Bruxelles doit statuer d'ici à la fin de l'année sur les mesures destinées à protéger les Européens des effets de ces substances – plastifiants, cosmétiques, pesticides, etc. – qui interfèrent avec le système hormonal, à l'instar du bisphénol A qui sera définitivement interdit, en France, dans les conditionnements alimentaires, en 2015.

La polémique a atteint ces derniers jours une intensité inédite. Certains membres de la communauté scientifique accusent – à mots couverts – plusieurs de leurs pairs de manœuvrer en faveur des intérêts industriels, au mépris de la santé publique.

La bataille a débuté cet été avec la publication, dans plusieurs revues savantes, d'une tribune dans laquelle dix-huit toxicologues (professeurs ou membres d'organismes publics de recherche) critiquent les mesures en discussion à Bruxelles. Très contraignantes pour de nombreux industriels, celles-ci seraient, selon les auteurs, des « précautions scientifiquement infondées ». Les signataires, menés par le toxicologue Dieterich (université de Konstanz, Allemagne), contestent notamment que ces molécules puissent avoir des conséquences délétères à des doses très faibles.

Une quarantaine de spécialistes dénoncent «une volonté d'influer sur des décisions imminentes de la Commission»

Ces effets sont pourtant au centre de nombreuses investigations scientifiques depuis une quinzaine d'années et sont reconnus par un rapport publié conjointement en 2012 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). En particulier, chez l'animal, l'exposition in utero à certaines de ces molécules, à doses très faibles, accroît les risques de survenue de certaines pathologies plus tard dans la vie – cancers hormono-dépendants, obésité, troubles neurocomportementaux, etc.

Le texte des dix-huit chercheurs a immédiatement provoqué une levée de boucliers. Et une suspicion considérable. « Le problème des "in-

Un calendrier réglementaire qui prend du retard

L'Union européenne (UE) doit se doter d'ici à la fin 2013 de critères pour classer une substance comme perturbateur endocrinien, donc susceptible d'interférer avec le bon fonctionnement de notre système hormonal. C'est ce que prévoient les règlements biocides et pesticides de 2009. Mais, selon le Réseau environnement santé « la Commission européenne s'apprête à décevoir les attentes en reportant

les estimations des plus récentes suggèrent que près d'un millier de molécules pourraient être des perturbateurs endocriniens, explique M. Grandjean. De nombreux secteurs peuvent donc être impliqués. » Le chercheur, une des figures de la recherche en santé environnementale, dit ne pas être surpris des collaborations de M. Dietrich et de ses coauteurs avec les milieux industriels, mais s'étonne « qu'ils ne collaborent apparemment pas avec des ONG ou des asso-

Des députés européens souhaitent connaître la déclaration d'intérêts de la conseillère scientifique de M. Barroso

(Harvard Public School of Medicine, University of Southern Denmark) et David Ozonoff (Boston University), professeurs de santé environnementale et responsables de la publication. La science est devenue l'enjeu d'une guerre dont la plupart des batailles se jouent derrière la scène. »

Dans la même édition d'Environmental Health, une quarantaine de toxicologues et d'endocrinologues publient une autre réponse cinglante, pointant que le texte de Daniel Dietrich et de ses coauteurs relève d'« une volonté d'influer sur des décisions imminentes de la Commission européenne ». Une centaine d'autres scientifiques estiment, eux, dans un éditorial du dernier numéro de la revue Endocrinology, que le texte de M. Dietrich et de ses coauteurs « représente la science de manière trompeuse ».

Surtout, les répliques adressées aux dix-huit chercheurs s'indignent de ce que ces derniers n'ont pas divulgué – comme d'usage dans les revues scientifiques – leurs liens d'intérêt avec les industriels potentiellement concernés par une nouvelle réglementation. « C'est ce que j'ont fait, je faisais partie, qui ont rédigé en 2012 le rapport de l'OMS et du PNUE, précise Ake Bergman (université de Stockholm). C'est aussi ce que j'ont fait tous les signataires – dont je fais partie – de la réponse envoyée à M. Dietrich et à ses coauteurs. »

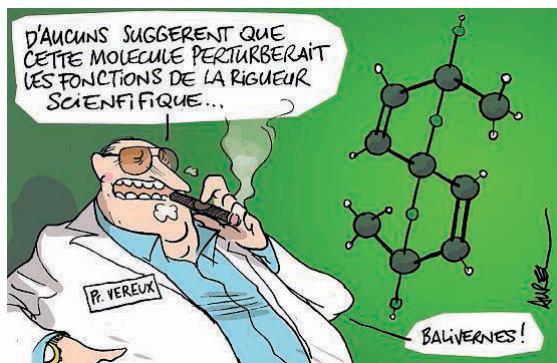
Les liens de ces derniers avec l'industrie ont finalement été rendus publics. Fin septembre, une enquête de l'agence Environmental Health News (EHN) a révélé que dix-sept des dix-huit auteurs entretenaient des relations financières avec « des industriels de la chimie, de la pharmacie, des cosmétiques, du tabac, des pesticides ou des biotechnologies ».

Certains ont vu leur laboratoire financé par des entreprises, d'autres ont bénéficié de rémunérations personnelles au titre de consultant ou de conseiller scientifique. Le toxicologue Wolfgang Dekant (université de Würzburg, Allemagne), par exemple, a enchaîné, selon les informations recueillies par EHN, pas moins de dix-huit contrats de consultant

« Compte tenu du débat important au sein de la communauté scientifique, nous menons les deux étapes simultanément, réplique le porte-parole du commissaire pour l'environnement, Janez Potocnik. Nous travaillons sur les critères d'identification des perturbateurs endocriniens tout en conduisant parallèlement une étude d'impact avec les consultations publiques requises. Les propositions de la Commission seront présen-

entre 2007 et 2012 avec des sociétés dont il n'a pas divulgué l'identité. Et la liste ne s'arrête pas là. M. Dietrich et ses coauteurs sont aussi à l'initiative d'une lettre ouverte à Anne Glover, signée par une cinquantaine d'autres scientifiques. Selon un premier criblage effectué par EHN, au moins une quarantaine d'entre eux ont aussi des liens avec des industriels.

« Les estimations des plus récentes suggèrent que près d'un millier de molécules pourraient être des perturbateurs endocriniens, explique M. Grandjean. De nombreux secteurs peuvent donc être impliqués. » Le chercheur, une des figures de la recherche en santé environnementale, dit ne pas être surpris des collaborations de M. Dietrich et de ses coauteurs avec les milieux industriels, mais s'étonne « qu'ils ne collaborent apparemment pas avec des ONG ou des asso-



ciations de patients ». M. Dietrich n'a pas souhaité répondre au Monde. L'un des coauteurs, Wolfgang Dekant, assure qu'il n'y a eu « aucune implication de l'industrie, formelle ou informelle », dans l'initiative ou la rédaction du texte.

Les zones d'ombre s'étendent aussi au sein de la Commission. La députée européenne Michèle Riva-

si (EE-LV), ainsi que d'autres parlementaires, vont adresser dans les jours qui viennent une question écrite à José Manuel Barroso pour demander la publication de la déclaration d'intérêts d'Anne Glover, sa conseillère scientifique. Des éléments pour le moment non communiqués sur le site de la Commission.

A Bruxelles, on indique que seuls les commissaires sont tenus de rédiger et de rendre publique une déclaration d'intérêts. Il a été précisé au Monde que José Manuel Barroso avait choisi Anne Glover à l'issue d'un « processus de recrutement rigoureux ».

PAUL BENKIMOUN
ET STÉPHANE FOUCART